

### Votre correspondant

Pour des questions scientifiques :

**Mélanie VAY** – [melanie.vay@gip-ierdj.fr](mailto:melanie.vay@gip-ierdj.fr)

Pour des questions administratives ou financières :

**François BOCQUILLON** – [francois.bocquillon@gip-ierdj.fr](mailto:francois.bocquillon@gip-ierdj.fr)

Dans le cadre de sa programmation scientifique 2024, l'Institut des études et de la recherche sur le droit et la justice lance un appel à projets sur **Droit, justice et espace(s)**.

Le droit est un « phénomène spatial »<sup>1</sup>, qui « fabrique un environnement omniprésent dans la vie sociale ». « Ancré dans la sphère éthique et politique »<sup>2</sup>, il est « vecteur de régulation sociale et politique »<sup>3</sup>. Le droit participe de la construction d'un espace et d'un territoire commun et il s'inscrit dans une territorialité qui détermine les frontières de sa juridiction, quoique ses effets puissent parfois se faire ressentir au-delà, ce qui soulève la problématique de son extra-territorialité.

La notion d'espace désigne tantôt une surface, étendue ou région, réelle ou virtuelle, tantôt un domaine localisé dans lequel s'exercent certaines activités, tantôt un milieu situé au-delà de l'atmosphère terrestre. L'espace, « parce qu'il est produit par les spatialités de multiples acteurs intervenant dans de multiples registres et à des multiples échelles », forme un « environnement » dont « la *cospatialité* avec celui du droit est à la fois fondamentale et problématique »<sup>4</sup>.

Le présent appel à projets suggère de mettre à l'étude les relations entre le droit et l'espace dans leur pluralité. En analysant les rencontres entre droit et espace, on peut ainsi envisager dans quelle mesure la place reconnue au droit influe sur ses « conditions territoriales d'application »<sup>5</sup> et dégager les critères permettant de définir la notion d'espace rapportée au droit.

La réflexion proposée s'inscrit dans le contexte d'un ensemble de phénomènes qui rendent particulièrement saillante la problématique des interactions entre droit et espace. D'emblée, on pense à la montée en puissance des impératifs environnementaux, qui s'observe à tous les échelons, du global au local, et contribue à mettre au jour des phénomènes d'appropriation voire de prédation des ressources naturelles, notamment dans les espaces faiblement anthropisés tels que les pôles arctique

---

1. Guillaume Protière (dir.), *Espaces du droit et droit des espaces*, Paris, L'Harmattan, 2009.

2. Jacques Lévy, « Introduction. Des espaces du droit », dans Dossier « Espace légal. La géographie rencontre le droit », coordonné par Jacques Lévy, *Revue géographique de l'Est* [En ligne], vol. 58, n° 1-2, 2018, <https://journals.openedition.org/rge/8010>.

3. Lucie Bony, Marie Mellac, « Introduction. Le droit : ses espaces et ses échelles », dans Dossier « Le droit : ses espaces et ses échelles », coordonné par Lucie Bony et Marie Mellac, *Annales de géographie*, 2020/3-4, n° 733-734, p. 5-17.

4. Jacques Lévy, « Introduction. Des espaces du droit », *op. cit.*

5. Guillaume Protière (dir.), *Espaces du droit et droit des espaces*, *op. cit.*

et antarctique, les grands fonds marins et l'espace extra-atmosphérique. On songe ensuite à la multiplications des conflits d'usages des territoires, dont la notion désigne « un conflit d'acteurs dans lequel les termes du désaccord concernent des usages contradictoires d'un même espace ou d'une même ressource »<sup>6</sup>, qui peuvent mobiliser « l'ensemble des agents (individus, groupes de personnes, organisations) susceptibles d'avoir, directement ou indirectement, une action sur les territoires » en cause, et, mettent en jeu, « d'une part, le mode de fonctionnement d'un espace (systèmes de transports, systèmes de production et distribution, implantation des services, choix d'urbanisme, etc.) et, d'autre part, le paysage ainsi produit »<sup>7</sup>. Ils se manifestent tant au niveau supranational, soulevant des enjeux géopolitiques et mettant en question la souveraineté étatique du fait en particulier de la montée en force d'acteurs privés, entreprises multinationales mais aussi ONG environnementales, qu'au niveau national ou local, emportant des enjeux d'aménagement du territoire, de gouvernance des espaces urbains et ruraux et de délimitation entre ces espaces, mais aussi entre l'espace public et l'espace privé. Ces luttes stimulent des réflexions autour de la notion de justice spatiale, qui se comprend comme « la dimension spatiale de la justice entre les hommes » et désigne « l'action du social sur le spatial mais aussi celle du spatial sur le social », tandis qu'*a contrario* la recherche a mis en évidence « cinq formes d'injustice, toutes en liaison avec l'espace : l'exploitation, la marginalisation, l'absence de pouvoir, l'impérialisme culturel, la violence »<sup>8</sup>. On a finalement en tête le développement spectaculaire du cyberspace, qui s'accompagne de nouvelles formes de criminalités, voire de conflits armés, tandis qu'il est difficilement appréhendé par le droit et que les États peinent à le réguler. Ces phénomènes cumulés contribuent à une prise de conscience accrue du rôle du droit dans l'agencement et la configuration du monde social.

En somme, « l'exploration des spatialités spécifiques du droit et des juridicités propres de l'espace ouvre sur des questions inédites »<sup>9</sup>. Peut-on utiliser le droit comme outil de construction d'espaces sociétaux là où le politique n'y est pas encore institué ? Comment penser conjointement la mise en mouvement des environnements juridiques et des environnements spatiaux lorsque de nouveaux acteurs, les individus, deviennent la force instituante la plus dynamique de la société ? Comment prendre en compte la prééminence de réseaux mobiles dans les systèmes juridiques qui ont toujours considéré la territorialité et la fixité comme des cadres prééminents ? Se posent aussi des questions de compétence des juridictions en cas de conflits territoriaux, de légitimité d'action, d'intérêt à agir, ce qui conduit à travailler le statut juridique des différents espaces et les formes de responsabilité face aux éventuels dommages qu'ils subissent. En outre, une exploration scientifique des contentieux réglant les multiples conflits d'usages serait utile pour envisager comment les juge les appréhendent et y répondent et ainsi questionner les contours de l'office de juge selon les types de juridictions et les limites du système judiciaire et de l'accès au droit. De même, une étude du règlement amiable de ces conflits serait intéressante pour évaluer les pratiques professionnelles et apprécier ses atouts et limites par rapport à la voie judiciaire. Enfin, il pourrait être pertinent d'examiner le traitement pénal des infractions environnementales notamment par le biais du dispositif des conventions judiciaires d'intérêt public.

Trois axes non exhaustifs sont proposés à la réflexion. Ces axes pourraient utilement se décliner dans une perspective comparée ou une dimension prospective.

---

6. « Conflit d'acteurs et conflit d'usages », *Géococonfluences.ens-lyon.fr* [En ligne], <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/glossaire/conflit-acteur-conflit-usage>, cf. également Aurélie Brès, « Les conflits d'usages », *Journal des sociétés : mensuel du juriste et de l'entreprise* [En ligne], 2011, n° 92, p. 25-29, <https://hal.science/hal-01931114>.

7. « Acteurs spatiaux, action spatiale », *Géococonfluences.ens-lyon.fr* [En ligne], <https://geoconfluences.ens-lyon.fr/glossaire/acteurs-spatiaux-action-spatiale>.

8. « Justice spatiale », *Géococonfluences.ens-lyon.fr* [En ligne], <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/glossaire/justice-spatiale>.

9. Jacques Lévy, « Introduction. Des espaces du droit », *op. cit.*

## Régulation des espaces faiblement anthropisés

Il peut notamment s'agir d'appréhender les phénomènes d'appropriation par des entités publiques et à l'inverse de privatisation des espaces faiblement anthropisés, qui sous-tendent, du côté des personnes publiques, des enjeux de souveraineté et des logiques de puissance étatique et, du côté des personnes privées, des enjeux d'exploitation des ressources et de protection de l'environnement planétaire. Ces enjeux complexes invitent à repenser les modes d'action politique et les concepts fondamentaux du droit international, comme les notions de souveraineté et de frontière. On peut ainsi s'intéresser d'abord aux **grands fonds marins** ou aux **régions polaires**, qui sont le terrain de fortes tensions entre les nécessités de protection de l'environnement incluant la conservation de la biodiversité et des vellétés de recherche et d'exploitation des ressources. Il est possible de questionner à cet égard l'effectivité du droit international, comme par exemple la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, et des juridictions territoriales pour juguler des menaces globales mettant en jeu les limites planétaires, en particulier au plan climatique. On peut s'intéresser encore à l'**espace extra-atmosphérique**, où se manifestent des phénomènes de militarisation et de privatisation, qui interrogent sur le domaine et la substance du droit spatial et les juridictions compétentes à mobiliser. Ainsi, la multiplication des investissements publics, l'essor d'un marché privé et le développement d'activités militaires nouvelles, et donc potentiellement de conflits armés d'un nouvel âge, viennent mettre en cause les principes de non-appropriation et d'utilisation pacifique du droit international. L'évolution des technologies et l'irruption de nouveaux acteurs confèrent une dynamique nouvelle à l'activité spatiale, qui met en débat le statut de l'espace extra-atmosphérique et suscite des tensions entre des volontés opposées d'exploitation des ressources spatiales et de préservation de l'environnement en luttant contre la prolifération des déchets orbitaux. Il serait intéressant de questionner l'effectivité là encore du droit international, en particulier le Traité sur les principes régissant les activités des États en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, y compris la Lune et les autres corps célestes et la Convention sur la responsabilité internationale pour les dommages causés par des objets spatiaux, et la notion de frontière, notamment en s'interrogeant sur la pertinence des frontières terrestres et la compétence territoriale dans l'éventualité de litiges liés à la privatisation de l'espace extra-atmosphérique.

## Gouvernance des territoires et justice spatiale

Il est également possible de s'emparer des problématiques de gouvernance territoriale et de justice spatiale, qui peuvent concerner divers espaces ou domaines spécialisés et s'examiner à différentes échelles. On peut s'intéresser aux **espaces naturels**, dont la gouvernance soulève des enjeux de régulation des conflits d'usage, d'acceptation sociale des mesures de protection et de coopération internationale pour la préservation de l'environnement et la lutte contre le dérèglement climatique. On peut questionner à ce propos les représentations sociales de ces espaces, sous le prisme notamment de la patrimonialisation, et la manière dont celles-ci se traduisent dans le droit et influencent la réalité sociale. On peut se focaliser plutôt sur les **espaces urbains** et s'interroger à cet égard sur l'urbanisme dans une perspective de préservation de l'environnement et de la biodiversité, sur la délimitation entre espace public et espace privé, en pointant l'existence de zones grises évoquant le phénomène de la multiplication des ensembles résidentiels fermés observé à Paris, Marseille et bien d'autres villes en Europe et ailleurs, sur l'intervention croissante des acteurs, des instruments et des logiques de la finance dans la production urbaine et, en parallèle, sur le rôle de la puissance publique, en prenant la mesure des conséquences sociales, politiques et spatiales de ces évolutions, mais aussi sur les représentations sociales de l'espace urbain, en analysant leurs traductions dans le droit et leur impact sur le réel. Il est encore possible de s'intéresser à la question plus vaste des **équilibres entre espaces urbains et ruraux**. On peut traiter aussi des enjeux de **justice spatiale** dans les politiques d'aménagement et la gouvernance des territoires. Au niveau national, ils ont trait par exemple au découpage territorial, à l'égalité des territoires et à la répartition des services publics (santé, justice,

éducation, etc.). Au niveau supranational, ils évoquent entre autres la mobilisation de la justice comme outil de protection des droits des peuples autochtones et plus largement la question de l'équité internationale vis-à-vis de toutes les menaces environnementales globales.

## **Régulation du cyberspace**

Le développement accru du cyberspace soulève une série de problématiques complexes. Se pose d'abord la question de sa **territorialisation** puisque en effet le phénomène vient bousculer les notions traditionnelles de frontière et de souveraineté nationale. Le cyberspace est un lieu de confrontation, de **surveillance** et d'espionnage. La **cyber-criminalité** et la **cyber-guerre** constituent des menaces nouvelles pour la sécurité nationale. Les enjeux ici sont juridiques, géopolitiques, économiques et stratégiques. Le **droit du cyberspace** quant à lui est marqué par un double phénomène d'obsolescence rapide et d'inflation législative, qui soulève des questions d'efficacité de la règle de droit et d'applicabilité du droit international. Il se doit pourtant d'être le garant du respect des **droits fondamentaux** et de la conciliation des libertés publiques. À ce titre, il pourrait être intéressant d'envisager comment les juridictions nationales et européennes s'emparent de ce droit pour procéder aux arbitrages nécessaires. Il serait aussi très utile d'interroger les **représentations sociales** du cyberspace et d'envisager comment elles influent sur le droit et la réalité sociale.

### **Modalités**

Par des approches pluridisciplinaires pouvant croiser notamment le droit, la géographie, les sciences sociales, la science politique, l'économie, etc., cet appel à projets suggère d'explorer toute la complexité des rapports entre le droit et l'espace compris dans toutes ses dimensions. Lorsque c'est pertinent, les démarches comparées ou prospectives de même que l'association du point de vue des enquêtés seront appréciées.

### **Bibliographie indicative**

#### **Ouvrages**

- BERENI Anaïs, RICARD Pascale, SEDDIK Wissem (dir.), *Conflits d'usage en mer. Regards croisés sur la nécessaire conciliation entre activités humaines dans les eaux européennes*, Paris, Pedone, « Colloque », 2023.
- BORIES Clémentine, EUDES Marina, RAPP Lucien, RASS-MASSON Lukas (dir.), *Droit de l'espace extra-atmosphérique. Questions d'actualité*, Toulouse, Presses universitaires de Toulouse, 2021.
- BRET Bernard, GERVAIS-LAMBONY Philippe, HANCOCK Claire, LANDY Frédéric (dir.), *Justice et injustices spatiales*, Nanterre, Presses universitaires de Paris Nanterre, 2010.
- CHAUMETTE Patrick (dir.), *Le droit de l'océan transformé par l'exigence de conservation de l'environnement marin*, Nantes, Université de Nantes, Madrid, Marcial Pons, Ediciones Juridicas y Sociales, 2019.
- DUFAUX Frédéric, PHILIFERT Pascale (dir.), *Justice spatiale et politiques territoriales*, Nanterre, Presses universitaires de Paris Ouest, 2013.
- DUSSART Vincent, LERIQUE Florence (dir.), *Justice spatiale et politiques publiques territoriales*, Le Kremlin-Bicêtre, Mare & Martin, « Droit public », 2023.
- LÉVY Jacques, FAUCHILLE Jean-Nicolas, PÓVOAS Ana, *Théorie de la justice spatiale. Géographies du juste et de l'injuste*, Paris, Odile Jacob, 2018.
- RICARD Pascale, *La conservation de la biodiversité dans les espaces maritimes internationaux. Un défi pour le droit international*, Paris, Pedone, 2019.

#### **Articles**

- Dossier « À la recherche de l'espace », coordonné par Georges-Emmanuel GLEIZE et Jean-Marc OLIVIER, *Nacelles*, n° 2, 2017.

- Dossier « Conservation de la biodiversité : quels modèles de conception et de gestion pour les aires protégées ? », *VertigO*, vol. 20, n° 1, mai 2020.
- Dossier « Géopolitique de la datasphère », coordonné par Frédéric DOUZET, *Hérodote*, 2020/2-3, n° 177-178.
- Dossier « Quand les peuples autochtones mobilisent l'espace pour réclamer justice », coordonné par Irène HIRT et Béatrice COLLIGNON, *Justice spatiale – Spatial Justice*, 2017.
- BANOS Vincent, GASSIAT Anne, GIRARD Sabine *et al.*, « L'écologisation, mise à l'épreuve ou nouveau registre de légitimation de l'ordre territorial ? Une lecture à partir des particularités du débat conceptuel en France », *Développement durable et territoires*, vol. 11, n° 1, avril 2020.
- DARIO Julien, DORIER Elisabeth, « La rue et l'espace public face à la fermeture résidentielle. Une étude de la fragmentation à Marseille », *Méditerranée*, n° 134, 2022.
- DELERUE François, DOUZET Frédéric, GÉRY Aude, « Droit international et normes pour le cyberspace. Ambiguïtés et instrumentalisation géopolitique », *Études internationales*, vol. 51, n° 2, 2020.
- ESSLINGER Yéléna, « Vers une utilisation durable de l'espace extra-atmosphérique », *Revue juridique de l'environnement*, 2023/3, vol. 48, p. 309-317.
- GÉRY Aude, « Les discours des États sur l'application du droit international dans le cyberspace. Entre renforcement et contournement du droit international », *Annuaire français de relations internationales*, 2022, p. 823-838.
- HUYGHE François-Bernard, « Cyberspace », *Inflexions*, 2020/1, n° 43, p. 89-98.
- KRETSCHMANN Andrea, « Les villes artificielles comme espaces de formation de l'ordre politique : l'entraînement aux scénarios apocalyptiques des polices européennes », *Carnets de géographes*, n° 15, 2021.
- KROLIK Christophe, « Les grands fonds marins, patrimoine commun de l'humanité, vont être exploités. Mais selon quel régime juridique ? », *Revue juridique de l'environnement*, 2011/1, vol. 36, p. 191-194.
- LECLERC Thomas, « L'espace : une zone de non-droit ? », *La Géographie*, 2022/1, n° 1584, p. 26-33.
- LO PRETE Mariantonia, « La vulnérabilité des villes portuaires méditerranéennes françaises et italiennes au prisme des contentieux », *Les Annales de la recherche urbaine*, n° 110, 2015, p. 206-215.
- PARMENTIER Florent, « Une voie européenne dans le cyberspace », *Cités*, 2021/4, n° 88, p. 159-163.
- PASCO Xavier, « L'espace extra-atmosphérique : un espace commun en voie de privatisation ? », *Stratégique*, 2019/3, n° 123, p. 215-223.
- PIC Pauline, LASSERRE Frédéric, « Océans, cosmos, Antarctique : de nouveaux espaces de conquête ? », *Relations internationales*, 2020/2, n° 182, p. 135-152.
- TORRE André, KIRAT Thierry, MELOT Romain Melot, VU PHAM Hai, « Les conflits d'usage et de voisinage de l'espace. Bilan d'un programme de recherche pluridisciplinaire », *L'Information géographique*, vol. 80, n° 4, 2016, p. 8-29.
- DOUZET Frédéric, CATTARUZZA Amaël, « Des frontières dans le cyberspace », dans Anne-Laure Amilhat Szary, Grégory Hamez, *Frontières*, Paris, Armand Colin, « Horizon », 2020, p. 149-157.

### **Rapports et études**

- Centre national de la recherche scientifique (CNRS), Dossiers thématiques du CNRS, « Les recherches spatiales. De la question scientifique à l'instrument », octobre 2020
- MELOT Romain (dir.), *Conflits environnementaux et gestion des espaces*, Rapport de recherche GIP-Mission de recherche Droit et Justice, 2008.
- SÉNAT, Rapport d'information n° 668 (2022-2023) du 1<sup>er</sup> juin 2023, « L'exploitation des ressources spatiales : un défi technique, un enjeu stratégique, une opportunité économique », par Mmes Christine Lavare et Vanina Paoli-Gagin.